

## **Proces verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de SPPNI**

Le 2 février/2023, chez Laure Molin. 26 quai Jean Moulin 69002 Lyon

L'assemblée générale a été convoquée par courriel adressé à tous les membres le 6 janvier 2023.

Les rapports financier et moral, l'ordre du jour et une procuration ont été transmis aux membres par courriel le 15 janvier 2023

### **Rappel de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 février 2024**

- 1) Election du président de l'AGO
- 2) Election du secrétaire de l'AGO
- 3) Présentation et vote du Rapport moral
- 4) Présentation et vote du rapport financier de 2023
- 5) Election des 3 membres du Conseil d'Administration du collège B qui doit être renouvelé en 2024.\*  
Les membres sortants sont **Gilles Flamant, Gilles Munoz, Laure Molin**  
Les membres candidats sont **Gilles Flamant, Gilles Munoz, Laure Molin**
- 6) Avenir de SPPNI avec l'arrêt du cabinet de psychiatrie au 31 mars 2024
- 7) Questions diverses
- 8) Election du président, vice-président, trésorier, vice-trésorier
- 9) Rédaction du PV et signature

#### **\*Rappel des collèges élus en 2021**

Collège élu pour un an (A) : Béatrice Deries, Daniel Baloffet, Dominique Coulot

Collège élu pour deux ans (B) : François Journet, Marion Thouroude, Eddy Yedi Moko

Collège élu pour trois ans (C) : Gilles Flamant, Gilles Munoz, Laure Molin

### **Ouverture de l'assemblée 17h30**

Etablissement de la feuille de présence :

Membres votants : 7 présents et 12 procurations, donc 19 votants sur 22 membres à jour de cotisation. Le quorum (30% selon le règlement intérieur) est donc atteint.

#### **1/ et 2/ Election du président et du secrétaire de séance.**

Sont élus à l'unanimité :

Président de séance: Gilles Flamant

Secrétaire de séance: Dominique Coulot

### **3) Rapport moral (présentation par le Président et François Journet) (Cf . rapport moral) :**

Cette présentation aborde le contexte général, durant l'année 2023, dont le projet de loi sur l'immigration, pour lequel une réunion avec la députée du secteur avait été organisée avec d'autres intervenants auprès des personnes en précarité. (La loi a été finalement votée le 19 décembre, puis « retoquée » par le conseil institutionnel le 25 janvier 2024).

Puis est fait un rappel des situations rencontrées localement, avec les difficultés juridiques, administratives et économiques, vécues par les personnes accompagnées, dont les ruptures plus fréquentes d'accès aux soins, (délai de renouvellements augmentés pour des CMU ou des AME). Sont évoqués plusieurs exemples concrets, déjà rapportés lors des communications aux membres de l'association par courriels collectif au cours de l'année 2023. Pour ces situations, l'activité d'aide est restée élevée, avec de nombreux transports au premier semestre 2023 (budget comportant beaucoup de trajets pour Grenoble, pour démarches juridiques, RDV à la préfecture, ou soins).

La question de la fin du cabinet au 31 mars 2024 (retraite de F. JOURNET) fait discuter la poursuite de l'association, débattue ensuite (point 6 ci-dessous).

Les aides ont été diversifiées cette année (cf. rapport financier), avec une diminution relativement à l'an dernier, liée à une baisse du total des trajets financés.

Le partenariat avec les intervenants du secteur s'est poursuivi, pour des situations particulière, et autour du suivi de la rencontre avec la députée en début d'année, avec l'organisation depuis cet automne d'une nouvelle réunion qui a eu lieu le 23 janvier 2024, et appréciée par toutes et tous. La poursuite de ce travail d'échanges entre partenaires associatifs et institutionnels, du social et du soin, est souhaitée par ces participants à qui un compte rendu a été fait dernièrement.

**Vote :**

- **Pour : 19**
- **Contre 0**
- **Abstention 0**

Le Rapport moral est adopté à l'unanimité des votants.

#### **4) Rapport financier (en pièce jointe)**

**Présentation par le trésorier et le vice-trésorier :**

Au 31/12/ 2022 la trésorerie est de 1629 euros (excédent de 692 euros).

Détail de la répartition des aides qui sont aujourd'hui bien diversifiées : le poste le plus important est cette année celui des démarches administratives (34%), les transports de 32%, poste qui restent inférieurs à 50%. Les aides d'urgence alimentaires ou pour produit d'hygiène ou médicaments sont voisines de 23%.

Présentation du tableau pluriannuel des prêts : un certain nombre de créances des premières années n'ont pu être versées, en lien avec les difficultés économiques et sociales des emprunteurs. Aujourd'hui, les prêts sont rares ou accordés si probabilité meilleure de recouvrement.

**Vote :**

- **Pour 19**
- **Contre 0**
- **Abstention 0**

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité

#### **5) Elections membres du CA**

Les membres sortants du collège B (Gilles Flamant, Gilles Munoz, Laure Molin) sont candidats et sont réélus à l'unanimité.

Vote : 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **6) Avenir de SPPNI ?**

Ce sujet est crucial, puisque l'association est née puis organisée autour du cabinet du Dr Journet, lieu principal du repérage des situations critiques de précarité socio-économiques et juridique, pour des demandeurs d'asile ou

déboutés, en nécessité de soin, et lieu de rencontre pour fourniture des aides. La fermeture au 31 mars 2024, amène à réfléchir et anticiper la suite après le 1<sup>er</sup> avril, et pose la question d'une fin de l'association, ne disposant plus d'une personne en interface sur le secteur.

La discussion aborde différentes hypothèses, entre la poursuite de l'association et son arrêt.

Il n'apparaît pas possible à ce jour de définir précisément le futur de l'association ou son terme. Les personnes accompagnées sont prévenues de l'impossibilité de recevoir des aides financières directes après avril 2024, comme auparavant, souvent en urgence, pour des démarches difficiles à anticiper qui nécessitent une réactivité, donc une permanence sur place. Un accueil de faible fréquence en l'absence du cabinet et du suivi médical parfois « serré », qui mobiliserait un intervenant de l'association ne paraît pas adapté à la spécificité de SPPNI, impliquerait un changement important de modèle et/ou de moyens. Cette spécificité comporte une grande souplesse et rapidité et permet d'éviter des aggravations en l'absence de réponse, comme ceci a été rappelé dans les rapports d'activités des années précédentes.

Cependant, ce fonctionnement et ces aides, complémentaire d'aides d'autres associations, paraissent peu remplaçables. Par exemple :

- des aides d'urgences pour des trajets à Grenoble pour démarches juridiques indispensables, ou pour soin, ont une importance vitale
- des aides pour une famille pour un droit d'entrée à une aide alimentaire de la Croix-Rouge de Bourgoin, de 5 euros par semaine (une lettre a été envoyée à la Croix-Rouge pour tenter d'obtenir une dérogation, car il s'agit d'une nécessité vitale ;
- aides pour financement d'une crèche pour un père dont la fille est à Grenoble, et dont la mère qui vit avec la fille ne peut subvenir à ces frais actuellement.
- (...)

Nos échanges ont porté sur la possibilité d'un relai par (ou avec) une association partenaire, ou sur la poursuite sous forme différente de SPPNI. Les associations partenaires (et particulièrement l'AFSI) sont déjà surchargées et ciblent une activité spécifique, avec nécessité de délimiter leur périmètre compte tenu d'un débordement. Ces activités diffèrent de celle de SPPNI : familles avec enfants pour AFSI, apprenants en Français pour EVA. Les échanges avec ces associations peuvent être poursuivis mais il est peu réaliste de poursuivre sur un mode « intégré » entre SPPNI et ces associations.

En conclusion, nous prévoyons de poursuivre pour nos accompagnés actuels les aides finançables à distance (virements, chèques, achat en ligne) pour des timbres fiscaux, des aides pour passeports, des recharges d'EMMAUS CONNECT.

L'expérience des mois à venir permettra de voir ce qu'il est possible de faire, quels sont les besoins auxquels nous pourrions répondre et sur quelle durée, quelle adaptation est possible. Nous pourrions alors envisager la suite et ou la fin de l'association, ce qui fera l'objet de discussion en CA.

A ce stade, les aides de l'association restent importantes jusqu'à fin mars, l'évolution amènera à préciser alors auprès des contributeurs l'importance des dons souhaitables à venir.

## 7) Questions diverses ?

Pour rappel, en octobre 2023, le CA a acté le changement d'adresse du siège de l'association suite au déménagement du cabinet du Dr Journet, décision conformément à l'article 1 des statuts de l'association, pour l'adresse suivante : SPPNI c/o Dominique Coulot, 20 RUE DES SEQUOIAS 38280 VILLETTE D'ANTHON. Ce changement d'adresse et la modification nécessaire des statuts ont été communiqués dans les délais réglementaires à l'administration via le site : <https://www.service-public.fr/compte/tableau-de-bord> pour notre association. Un avis de réception a été émis en date du 10 octobre 2023, indiquant : « *Votre dossier "eModification", Numéro : A-3-0NN0G8IMX est en cours de traitement par l'administration chargée de son instruction. PREFET DE L'ISERE Préfecture de l'Isère Greffe des Associations 12 Place de VERDUN 38000 GRENOBLE Votre télé-déclaration A-3-0NN0G8IMX a été bien reçue | démarche mdEn cours* »

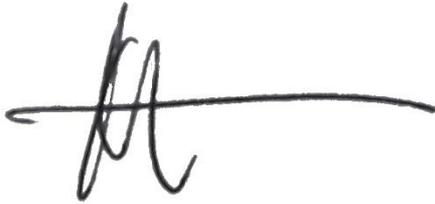
## 8) Réunions du CA et renouvellement du bureau.

Sont renouvelés dans leurs fonctions :`

- Président : Gilles Flamant,
- Vice-présidente : Béatrice Deries
- Secrétaire : Dominique Coulot .
- Trésorier : Daniel Baloffet
- Trésorier adjoint : Laure Molin.

### Clôture de l'AG à 20h

Le secrétaire, Dominique Coulot

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line extending to the right.

Le président Gilles Flamant

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'G' followed by a horizontal line extending to the right.